



### **Vote du budget 2023 :**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

- Investissement : Dépenses 557 752,15

Recettes 557 752,15

- Fonctionnement : Dépenses 166 011,26

Recettes 166 011,26

### **Délibération portant désignation d'un référent déontologue de l'Élu Local :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi permet à tout élu local de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Il fait ensuite savoir à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers propose son assistance administrative dans le cadre de la désignation d'un référent déontologue de l'élu local aux collectivités du Gers qui le souhaitent afin de les aider à trouver un référent déontologue des élus doté d'un profil adapté à exercer cette mission et de faciliter sa saisine. Il propose aux membres de l'assemblée délibérante de procéder à la désignation de ses référents déontologues de l'élu local et d'adopter le règlement de la mission proposé par le CDG. La mission d'assistance administrative dans le cadre du référent déontologue de l'élu local proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers et sa proposition de 3 experts :

- Mme Caroline REGNIER (Magistrate, Cour Administrative d'Appel de DOUAI)
- Mme Marianne DUCHESNE (Magistrate, Tribunal Administratif de PAU)
- M. Michel NADAL (Retraité, Ancien Directeur Général des Services)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide de désigner les trois experts de la proposition du Centre de gestion, adopte le règlement de la mission proposé par le CDG.

### **Délibération – Adhésion au pôle Bien Vivre au Travail du CDG 32 :**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à une révision de la tarification des missions facultatives exercées par le pôle Bien Vivre au Travail du Centre de Gestion, il est nécessaire de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la commune à ce pôle. Le CDG propose une tarification unique et forfaitaire de 100 € par agent par an, pour les affiliés à titre obligatoire, leur permettant l'accès à l'ensemble des missions du pôle BVT (santé au travail, prévention des risques professionnels, maintien dans l'emploi, inspection, ergonomie). Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion et adopte la convention.

### **Délibération tableau des emplois :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la loi visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, il est opportun de modifier le tableau des emplois afin qu'un seul agent exerce les fonctions de secrétaire général de mairie. Le Conseil Municipal approuve la modification.

### **Questions diverses :**

- Location « presbytère » : une révision sera appliquée à compter du 01.07.2024.
- Prise guirlandes : il manque à installer deux prises qui pourraient servir à l'installation de deux guirlandes lumineuses en plus pour la somme de 180 € et 159 €.
- Mairie de Puycasquier : une réunion est prévue le jeudi 28 mai 2024 à 15 H concernant un habitat inclusif.
- Éclairage public : les lampadaires sont éteints la nuit pour des raisons d'économie d'électricité.
- Fibre : installation en cours chemin de Labatut.

Séance levée à 20 heures.